



**CHAMPIONNAT  
RÉGIONAL SCOLAIRE  
D'ATHLÉTISME EN SALLE**

Le samedi 8 février 2025

**INFORMATIONS**

En collaboration avec



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## ❖ Date :

Le samedi 8 février 2025 de 8h30 à 17h00 environ

## ❖ Lieu :

Stade intérieur de l'Université de Sherbrooke

## ❖ Coût :

37,40\$ (inscription) + 1,25\$ (frais de cotisation) = 38,65\$ / athlète

Ce montant sera facturé aux écoles après le championnat

## ❖ Catégories :

Moustique	du 1 <sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2014
Benjamine	du 1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012
Cadette	du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011
Juvenile	du 1 <sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2009

## ❖ Résultats :

Les résultats seront disponibles sur le site du RSEQ-CE quelques jours après la compétition. Ils seront également disponibles en temps réel sur le site d'athlétisme de Sherbrooke : <https://athletismesherbrooke.ca/CRSEnSalle2024/>

## ❖ Horaire de compétition et liste de départ :

Disponible sur le site web du RSEQ-CE / Athlétisme :

<https://ce.rseq.ca/secondaire/athletisme-en-salle/>

## ❖ Inscriptions :

Article 12.7 de la réglementation administrative du RSEQ-CE : Toute école qui retire un élève-athlète après la date limite d'inscription d'une compétition se voit imposer les sanctions suivantes :

- L'école devra payer les frais d'organisation comme si elle y avait pris part
- Payer des frais de 5,00\$ par athlète jusqu'à concurrence du montant total de 250,00\$

La règle 12,7 s'applique également pour tout élève-athlète qui ne se présente pas le jour de la compétition.

**Aucune inscription ni substitution** ne sera acceptée sur place ou après la date limite d'inscription.

### ❖ **Saut en longueur**

Toutes les catégories ont 3 essais (sauts) seulement.

### ❖ **Relais**

Article 2.1.2 de la réglementation spécifique d'athlétisme du RSEQ-CE : Une école peut inscrire un nombre illimité d'équipe de relais. Les équipes de relais peuvent être formées d'athlètes d'écoles différentes et doivent être finalisées au plus tard à midi le jour de la compétition. Les points pour les relais ne seront pas considérés pour le calcul du classement final et aucune récompense ne sera remise pour les épreuves de relais.

→ Les feuilles de relais doivent être remises **avant midi** le jour de la compétition, à la table du RSEQ-CE ou à la tour de contrôle.

### ❖ **Rencontre d'entraîneurs**

Une rencontre en ligne pour les entraîneurs aura lieu le mardi 4 février à 19h00. Les dernières informations sur le déroulé du championnat régional seront données, ainsi que des précisions sur le championnat provincial.

Le matin du CRS, chaque responsable d'école devra se présenter à la table du RSEQ-CE pour récupérer son enveloppe de documents.

### ❖ **Rencontre Bénévoles**

Une courte rencontre de bénévoles aura lieu à 8h20 le matin de la compétition pour les bénévoles assigner à la session du matin. Les bénévoles assignés à la session de l'après-midi doivent se présenter à la table du RSEQ-CE 20 minutes avant leur session.

→ Des collations seront offertes au cours de la journée (**S.V.P. Apporter vos gourdes**)

→ Il n'y aura pas de repas pour les bénévoles, sauf pour ceux qui font les 2 sessions

### ❖ **Sélection pour le championnat provincial scolaire invitation (CPS)**

Pour être considéré, un athlète devra avoir participé au championnat régional scolaire (CRS) et avoir remis le document d'intérêt de participation au CPS signé par ses parents avant la fin du CRS.

Les écoles qui désirent inscrire des athlètes pour le CPS en salle devront également déléguer un entraîneur pour la durée du championnat. Celui-ci fera partie de la délégation et devra s'occuper de l'ensemble des athlètes présents.

Les athlètes qui terminent en première ou deuxième position au CRS ont priorité pour la sélection au CPS.

Si une épreuve n'est pas offerte au niveau régional mais l'est au provincial, un athlète pourra s'inscrire en autant que ce dernier ait participé au CRS.